



# Rapport annuel 2011

---

## Table des matières

<b>Bienvenue</b> .....	1
<b>Avant-propos du Président</b> .....	2
<b>Introduction du Secrétaire Général</b> .....	3
<b>Economie et Finance</b>	
Solvabilité II .....	4
Pensions .....	6
Gestion du Capital .....	6
<b>Affaires juridiques</b>	
Dossiers juridiques .....	7
Gouvernance d'entreprise .....	10
<b>Assemblée Générale annuelle</b> .....	11
<b>Communications</b> .....	12
<b>Agenda Social</b> .....	13
<b>De membre à membre</b>	
Activités de membre à membre .....	14
Séminaire pour les petits et moyens adhérents (PME) .....	16
<b>A propos de l'AMICE</b>	
Gouvernance et financement .....	17
Conseil d'administration et secrétariat .....	18
Structure de travail .....	19
Membres .....	20

---

## Bienvenue!

L'AMICE est la voix forte et unie du secteur de l'assurance mutuelle et coopérative européenne.

### Avec les assureurs mutuels et coopératifs, vous êtes en bonne compagnie!

Vous êtes **une mutuelle ou une coopérative d'assurance**, vous êtes en bonne compagnie:

- Notre secteur compte **plus de 3 000 assureurs mutuels ou coopératifs** en Europe. Avec leurs filiales, elles représentent plus de 60 % des entreprises d'assurance dans l'Union européenne.
- La **part de marché** européenne de notre secteur **est de 25%**.

Vous êtes **sociétaire ou client d'un assureur mutuel ou coopératif**, vous êtes en bonne compagnie:

- Notre secteur fournit des services d'assurance à **plus de 150 millions d'Européens**, soit plus d'un tiers de la population de l'Union européenne.

Vous travaillez pour une **société d'assurance mutuelle ou coopérative**, vous êtes en bonne compagnie:

- Notre secteur emploie **près de 300 000 personnes**.

Vous êtes **un acteur extérieur** intéressé par les assureurs mutuels et coopératifs, vous êtes en bonne compagnie:

- Dans le domaine des services financiers, notre secteur offre **LE modèle d'entreprise alternatif**, axé sur les intérêts des clients-sociétaires et une stratégie viable à long terme.
- Les responsables politiques et les citoyens, au niveau national ou européen, sont de plus en plus conscients que le modèle mutualiste et coopératif offre une **réponse durable et socialement responsable à la crise financière**.



Chers collègues,

La crise de ces dernières années a mis au moins une chose en évidence: tout concept de solution exige des approches multiples. Mais avant toute chose, il importe de restaurer la confiance dans le secteur financier. La structure des marchés va sans doute aussi devoir être modifiée en profondeur.

Je vois dans le débat sur le système bancaire un potentiel d'opportunités pour le secteur de l'assurance; et pour ce qui est de restaurer la confiance du consommateur dans les prestataires de services financiers, il est évident que le secteur mutuel et coopératif a un rôle essentiel à jouer et une occasion formidable de soutenir la restructuration des marchés financiers européens.

La construction de marchés financiers plus équilibrés, dans l'intérêt de la société et des citoyens européens, doit impérativement se recentrer sur les parties intéressées. Dans le domaine de l'assurance, cela devrait ouvrir de grandes opportunités aux assureurs mutuels et coopératifs.

Pour les exploiter, nous devons suivre nos valeurs et avoir une identité claire à communiquer à la société, aux décideurs et aux collaborateurs de nos entreprises. Tout au long de l'année 2011, l'AMICE a travaillé sur cette question, en se concentrant sur les valeurs fondamentales de la mutualité et la collecte de faits et chiffres concernant notre secteur en Europe. Les assureurs mutuels et coopératifs présentent des spécificités dont il faut tenir compte dans l'élaboration des réglementations du marché unique. Le lobbying de l'AMICE a œuvré dans ce sens, avec un succès grandissant.

Le potentiel des assureurs mutuels et coopératifs en Europe a été reconnu par les décideurs de l'Union européenne, notamment à travers la publication en 2011 d'une étude commandée par le Parlement européen. Et une nouvelle étude de la Commission européenne est attendue en 2012. Il nous appartient de nous servir de cette dynamique pour promouvoir le secteur mutuel et coopératif.

Je tiens à remercier chaleureusement tous les membres de l'AMICE, qui ont rendu notre travail possible. Je remercie en particulier ceux qui ont envoyé leurs experts dans les taskforces et groupes de travail de l'AMICE. Grâce à eux, notre petite association peut répondre aux nombreuses consultations et demandes d'avis et a désormais sa place parmi les «parties prenantes bien informées».

Nous sommes sur une bonne lancée. À nous d'agir. Pour vous et avec vous.



Asmo Kalpala, Président de l'AMICE

Chers membres,

Représenter les intérêts des adhérents et favoriser leur réussite commerciale est une des principales missions de l'AMICE. En 2011, nos membres ont perçu de manière particulièrement tangible l'intérêt de pouvoir échanger leurs points de vue et partager leurs expériences à travers l'AMICE. Nous avons en effet proposé pas moins de six séminaires, qui ont accueilli 160 représentants provenant de 60 organisations membres et extérieures.



«Améliorer la valeur de l'Association pour ses membres» est un des six objectifs stratégiques de l'AMICE. Le feed-back reçu sur toutes ces activités indique que les participants les jugent souvent très utiles à titre personnel et qu'ils repartent en outre avec des informations et expériences précieuses pour leur entreprise. Notre brochure sur les avantages d'une adhésion à l'AMICE réunit des témoignages d'adhérents ayant compris que cette adhésion apporte bien plus qu'un canal d'expression et que la vraie valeur réside dans les possibilités de coopération au sein de — et avec — l'AMICE.

Mais le lobbying peut aussi produire des résultats concrets. Le rapport «Facts & Figures» publié par l'AMICE début 2012 révèle le rôle important du secteur mutuel et coopératif dans les marchés d'assurance de plusieurs pays européens. Il met aussi en évidence le grand nombre de petites ou moyennes entreprises actives dans ce secteur. C'est pourquoi le principe de proportionnalité dans la législation, la réglementation et le contrôle est capital. Dans les discussions sur Solvabilité II menées tout au long de cette année, nous avons notamment réussi à obtenir à cet égard l'extension explicite de ce principe aux mesures d'exécution ainsi qu'aux normes et orientations élaborées par l'EIOPA.

La nouvelle attention portée par les institutions européennes au secteur mutuel et coopératif a créé un vent favorable. Citoyens et responsables politiques ont compris que la solidarité et la coopération — éléments fondamentaux de notre modèle d'entreprise — doivent être à la base de l'ordre économique après-crise.

Dans l'ensemble, 2011 fut à nouveau une année positive et active pour l'AMICE. Ce bilan positif, nous le devons à tous ceux — individus et organisations — qui s'impliquent dans ce travail. Mes remerciements vont en particulier aux membres du Conseil d'administration pour leur appui et leurs conseils.

Enfin et surtout, avec le Président de l'AMICE, je remercie l'équipe dévouée du Secrétariat pour son expérience et son engagement au service de l'Association. Le Secrétariat est le centre névralgique de l'AMICE et l'interface entre l'association, ses membres et le monde extérieur.

C'est avec une confiance raisonnable que nous envisageons 2012 et les années à venir. Ensemble, dans un esprit de solidarité et de coopération, nous continuerons à défendre le modèle mutualiste et coopératif et à promouvoir les avantages d'une diversité dans l'offre des services financiers.

A handwritten signature in black ink that reads "Pozniak". The signature is written in a cursive, flowing style.

Gregor Pozniak, Secrétaire Général de l'AMICE

### Solvabilité II

Le nouveau cadre prudentiel européen reste prioritaire dans notre fonction de représentation d'intérêts et nos missions d'information y consacrent une large place. L'AMICE continue de s'investir dans les discussions politiques et techniques, avec la volonté d'optimiser la future réglementation et d'aider ses membres à relever les énormes défis qu'elle soulève.

En janvier 2011, la proposition de directive Omnibus II publiée par la Commission européenne a ramené l'attention sur les dispositions de niveau 1. La création de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA) — qui remplace le CEIOPS — et l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne exigeaient une adaptation du texte de cette directive cadre de 2009. Mais plus important encore, la proposition de directive contenait des mesures de transition pour éviter les perturbations du marché et fixait la nouvelle date d'entrée en vigueur de la législation cadre au 1er janvier 2013.

La procédure de codécision entre le Parlement européen et le Conseil s'étant prolongée toute l'année 2011 et une partie de 2012, un retard considérable a été pris dans les travaux concernant les mesures de niveaux 2 et 3. À l'automne 2011, l'AMICE a adressé aux membres de la commission parlementaire ECON une lettre dans laquelle elle saluait la tenue de discussions sur les mesures de transition mais regrettait le rejet par les députés européens de plusieurs mesures proposées par la Commission. L'AMICE exprimait également la crainte que les exigences élevées du nouveau régime prudentiel — notamment les coûts fixes résultant du troisième pilier — menacent l'existence d'un grand nombre de petites et moyennes sociétés mutuelles. Enfin, cette lettre exhortait les députés européens à réclamer une réelle proportionnalité et des mesures de transition suffisantes pour préserver la diversité du secteur de l'assurance en Europe.

Suite aux pressions croissantes demandant une révision du texte de niveau 1, la directive Omnibus II a été considérablement « enrichie » en 2011. L'exercice QIS5 avait en effet mis en évidence l'importance capitale du choix et de la détermination du taux d'actualisation pour le calcul des provisions techniques, ainsi que l'importante volatilité des fonds propres. Le processus législatif a donc été fortement ralenti par les discussions hautement politiques sur ces questions.

Dans l'intervalle (en février et en octobre), la Commission a présenté deux propositions consolidées plus officielles concernant les mesures d'exécution de niveau 2. Outre sa participation aux groupes de travail de la Commission et ses contributions régulières aux débats sur diverses questions techniques, l'AMICE a présenté ses observations sur ces deux documents. Les négociations sur la directive Omnibus II et les discussions sur l'opportunité de confier l'élaboration des mesures d'exécution à l'EIOPA ont entraîné le report de la publication de la proposition officielle, probablement jusqu'au début de 2013.

L'EIOPA a poursuivi les discussions sur les normes techniques d'exécution (ITS) et les orientations de niveau 3. Mais dans la plupart des cas, celles-ci dépendent de l'approbation des textes de niveau 2, de sorte que le retard s'est encore accru. L'AMICE, de concert avec le reste du secteur, a attiré l'attention sur le raccourcissement inquiétant du délai entre la publication officielle des textes finaux et leur entrée en vigueur. Même en supposant — comme le laisse présager l'état d'avancement des discussions au printemps 2012 — que Solvabilité II entre seulement en vigueur en 2014, les assureurs n'auront que très peu de temps pour appliquer toutes les nouvelles exigences.

L'AMICE participe à toutes les consultations informelles des associations sectorielles que l'EIOPA mène au sujet des normes techniques et orientations. La proportionnalité demeure notre principale exigence, mais il y a aussi de nombreuses demandes spécifiques de modifications, suggérées par les membres de l'AMICE. La contribution de ces praticiens experts est donc extrêmement précieuse pour le Secrétariat.

#### **EIOPA: Groupes des parties intéressées à l'Assurance et aux Pensions Professionnelles.**

Début 2011, Asmo Kalpala, Président de l'AMICE, et Yanick Bonnet (GEMA, FR), coprésident de la taskforce Solvabilité II, ont été choisis pour représenter l'AMICE dans le Groupe des parties intéressées à l'Assurance et la Réassurance. Gunnar Andersson (Folksam, SE) assure cette même mission au sein du Groupe des parties intéressées aux Pensions Professionnelles.

## La proportionnalité est un élément essentiel dans Solvabilité II



*Karel Van Hulle est «Monsieur Solvabilité II», chef de l'unité Assurances et pensions à la direction générale «Marché intérieur» de la Commission européenne.*

**«Solvabilité II est une bonne chose pour vous!» est une phrase que vous avez souvent prononcée ces dernières années. Ce point de vue n'est pas partagé par tous les membres de l'AMICE. Qu'y a-t-il de si intéressant dans Solvabilité II pour les assureurs mutuels et coopératifs?**

Solvabilité II est d'abord une bonne chose pour les assurés. Mais l'exercice peut aussi s'avérer avantageux pour les entreprises d'assurance. Le régime est fondé sur le risque: une gestion des risques saine et solide, un lien direct entre risques et capital et des exigences de publication.

**En raison de leur proximité avec leurs clients-sociétaires, les assureurs mutuels et coopératifs ont toujours eu une bonne perception des risques. Nombreux sont ceux qui estiment ne pas avoir besoin de Solvabilité II pour avoir une bonne gestion des risques.**

Si tel est le cas, ils n'ont rien à craindre. Nous avons opté pour une vision économique de l'entreprise d'assurance. Économique en ce sens que nous examinons les risques et les provisions, les bilans avec leurs investissements et réserves, les primes et les sinistres. Nous n'examinons pas la forme juridique, qui constitue un tout autre aspect.

Cependant, nous tenons bien sûr compte des spécificités, notamment en ce qui concerne la structure des fonds propres. Par exemple, les rappels de cotisations ont été inclus dans les fonds propres éligibles, mais pas sous forme d'un chèque en blanc. La définition du groupe d'assurance a par ailleurs été élargie, ouvrant ainsi une porte, même s'il reste un important travail à faire dans ce domaine, notamment au niveau des États membres.

**La majorité des plus de 3 000 mutuelles en Europe sont de petites ou très petites entreprises. Elles se sentent écrasées par les nouvelles exigences et craignent de disparaître. Finalement, le nouveau régime va-t-il entraîner une restructuration du marché européen de l'assurance, contrairement à ce qui a été déclaré?**

À cet égard, il y a évidemment le seuil d'application de cinq millions d'euros qui, je l'espère, sera appliqué autant que possible par les États membres. Par ailleurs, la

Commission a insisté sur le principe de proportionnalité dans tous les piliers, avec l'objectif spécifique de ne pas surcharger les petites et moyennes entreprises. Dans la directive Omnibus II, nous proposons d'étendre explicitement ce principe aux mesures d'exécution de niveaux 2 et 3, obligeant ainsi l'EIOPA à le respecter dans l'élaboration des normes techniques et orientations. La Commission veillera également à une application du principe de proportionnalité dans l'exercice des pouvoirs de contrôle.

Le régime Solvabilité II ne doit pas uniquement être perçu comme une menace par les coopératives et les mutuelles, mais comme l'opportunité d'être plus performantes dans leurs opérations. L'actualité est effectivement très sombre et la crise financière et économique nous affecte tous, dans la plupart des domaines. Mais j'y vois aussi du positif, en particulier pour votre secteur. Une des préoccupations majeures est d'éviter de basculer dans une société antagoniste, marquée par des tensions entre nantis et démunis. La société de demain aura davantage besoin de solidarité et de coopération — donc de vous. C'est là qu'est votre chance.

**Vous venez de mentionner la directive Omnibus II. Qu'en est-il de l'avancement de l'ensemble du projet?**

Comme vous le savez, la directive Omnibus II fait actuellement l'objet de discussions trilatérales entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission, qui intervient en tant que médiateur et facilitateur. Nous espérons évidemment remplir notre mission avec succès et conduire les colégislateurs à un accord pour que la directive Omnibus II puisse être finalisée et publiée rapidement. Cette étape permettra la publication du paquet de mesures de niveau 2, qui est déjà — pratiquement prêt — dans nos tiroirs. Actuellement, notre date butoir pour la pleine application de la directive reste le 1er janvier 2014. Et il sera grand temps, ai-je envie d'ajouter.

**Je vous remercie, Karel Van Hulle, pour cet entretien.**

Merci à vous également, ainsi qu'aux membres de l'AMICE pour leur participation active à tous les niveaux du processus de discussion ainsi que pour les apports constructifs et la bonne atmosphère de coopération.

### Gestion du capital

«Pour prévenir une augmentation des consolidations et les démutualisations, nous avons clairement besoin de types de financements innovants, alternatifs, bien positionnés par rapport aux régimes de Solvabilité II et de Bâle III. Pour les PME, une option pourrait être la mise en place de structures de regroupement offrant des notations solides et des perspectives de risque et de retour intéressantes pour les investisseurs.»

Conclusions du deuxième rapport de la taskforce

Voici un an, nous vous présentions la taskforce Gestion du capital, présidée par Timo. Laakso (Tapiola, FI) ainsi qu'un résumé de son premier rapport sur les instruments de fonds propres. Depuis lors, le travail de la taskforce s'est concentré sur la question cruciale suivante: «Comment les assureurs mutuels peuvent-ils garantir la survie de leur modèle d'entreprise sous le nouveau régime prudentiel et préserver la diversité du secteur financier dans l'UE?»

Des éléments de réponse à cette question ont été présentés lors de l'Assemblée Générale 2011 de l'AMICE. Le rapport a identifié les trois grands défis suivants:

#### Mise en œuvre de Solvabilité II:

- Le retard pris dans l'adoption de la directive Omnibus II va engendrer une incertitude, en ce qui concerne le traitement futur des instruments traditionnels de fonds propres. Une clause de transition (grandfathering) devrait par conséquent être aménagée pour les instruments subordonnés, qui doivent bénéficier d'une période transitoire suffisante.

- La congruence entre les régimes Bâle III et Solvabilité II concernant le calcul des fonds propres conduira les régulateurs à recommander des procédures similaires pour les risques semblables. Il importe de réaffirmer les différences intrinsèques entre les modèles d'entreprise et les différences fondamentales en termes de risques couverts.
- Les arrangements de regroupement des risques constituent clairement une voie d'avenir pour les assureurs mutuels/coopératifs.

#### Prédominance des situations nationales:

- La multiplicité des types d'instruments de fonds propres et la diversité de la structure du capital des assureurs mutuels révèlent l'absence totale d'harmonisation dans l'UE.

#### Financement:

- Les PME représentent environ 95 % des sociétés d'assurance dans l'UE et quelque 15 % de part de marché en termes de primes. La majorité de ces PME sont des mutuelles ou des coopératives.
- Il importe de préserver cette «biodiversité» et, partant, de régler le problème de l'accès limité des PME au marché obligataire.

### Consultation de l'EIOPA sur la révision des régimes de retraite professionnelle

Fin 2011, l'EIOPA a lancé une consultation publique en vue de remettre un avis à la Commission européenne (CE) sur la révision de la directive IRP (concernant les activités et la surveillance des institutions de retraite professionnelle). L'AMICE a participé à ce débat en exposant les positions de ses membres.

Elle a d'emblée souligné que certains États membres appliquent encore l'article 4 de la directive IRP, qui dispose que tous les actifs et engagements correspondant aux activités de fourniture de retraite professionnelle exercées par les assureurs «sont cantonnés, gérés et organisés séparément de leurs autres activités, sans aucune possibilité de transfert». Tant que cette disposition ne sera pas révisée, les conditions de marché entre les sociétés d'assurance et les autres institutions de retraite professionnelle resteront inégales.

L'AMICE a réclamé des conditions garantissant aux bénéficiaires un niveau de sécurité élevé et a souligné

que tous les bénéficiaires devraient jouir d'un même niveau de protection.

L'AMICE considère que pour atteindre un niveau de protection approprié et équitable, les dispositions du cadre Solvabilité II doivent être vues comme un plan directeur, impliquant de nécessaires adaptations des garanties à long terme des produits de retraite. Le premier pilier de Solvabilité II est donc celui qui requiert le plus d'adaptations. En revanche, les deuxième et troisième piliers de Solvabilité II constituent une bonne base pour la nouvelle directive.

Enfin, l'AMICE a rappelé l'importance capitale d'une application cohérente du principe de proportionnalité: les erreurs commises dans la mise en œuvre du cadre Solvabilité II applicable aux assureurs ne doivent pas se répéter à l'égard de la surveillance des institutions de retraite professionnelle.



## Affaires juridiques

La taskforce Affaires juridiques de l'AMICE joue un rôle utile en termes de suivi de la politique européenne pertinente — ou susceptible de le devenir — pour les membres de l'AMICE. Parmi les questions suivies et débattues en 2011 — pour et avec ses membres — figurent le livre vert de la Commission sur le cadre de la gouvernance d'entreprise dans l'UE, les produits d'investissement de détail (PRIIPS), la révision de la directive sur l'intermédiation en assurance (IMD), le suivi de l'arrêt rendu dans l'affaire «Test-Achats» et l'étude sur la Société Coopérative Européenne (SCE).

La taskforce a également revu les caractéristiques communes des mutuelles pour en tirer une «définition» utilisable dans le lobbying exercé par l'AMICE. La participation des sociétaires aux prises de décisions stratégiques et le vote selon le principe «une voix par sociétaire» sont des caractéristiques essentielles du modèle de gouvernance des sociétés d'assurance mutuelles et coopératives. La gouvernance des institutions financières se trouvant aujourd'hui dans l'œil du cyclone, l'AMICE saisit cette occasion pour attirer l'attention sur les spécificités et les avantages du modèle de gouvernance des mutuelles et coopératives en tant que réelle alternative au modèle de gouvernance centré sur l'actionnaire.

### Le critère du sexe en matière d'assurance Arrêt «Test-Achats»

La directive mettant en œuvre le principe de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans l'accès à et la fourniture de biens et services comportait une dérogation pour l'assurance. La Cour de justice de l'UE a déclaré cette dérogation invalide avec effet au 21 décembre 2012. L'AMICE a participé aux discussions menées avec la Commission sur les conséquences de cette décision pour le secteur de l'assurance.

L'AMICE a rappelé que la tarification des produits d'assurance repose sur une série de données statistiques objectives, le but étant d'adapter les tarifs aux risques. Le critère du sexe est un facteur qui permet aux assureurs de différencier les profils de risque. Interdire l'utilisation de tels facteurs compromettrait gravement la capacité des assureurs d'exercer efficacement et leur activité.

L'AMICE a également rappelé que cet arrêt concerne uniquement les contrats conclus après le 21 décembre 2012 et a demandé que les lignes directrices de la Commission européenne ne soient pas en contradiction avec les législations nationales.

### Directive sur l'intermédiation en assurance

La Commission européenne entend développer un marché unique des services financiers de détail dans lequel les intérêts des consommateurs et des prestataires de services sont correctement protégés. Dans ce contexte, les intermédiaires en assurance jouent un rôle majeur. La directive de 2007 est en cours de révision, notamment parce que son approche d'harmonisation minimale a entraîné des divergences considérables dans l'application nationale de la législation. La directive Solvabilité II réclame également une révision de l'IMD.

Les discussions menées sur le sujet par les membres de l'AMICE ont reflété cette diversité d'application en révélant des divergences d'avis sur certaines propositions d'amendement, notamment en ce qui concerne les obligations d'information, la sûreté juridique, les exigences professionnelles, la gestion des conflits d'intérêts et les règles de transparence. En revanche, sur les questions générales, l'AMICE convient avec l'ensemble du secteur de l'assurance qu'il importe d'adopter une approche fondée sur le risque. Il est notamment impératif que les obligations additionnelles (par exemple, en matière de conflits d'intérêts et de rémunération) ne s'appliquent pas aux produits d'assurance non-vie, dans lesquels l'incidence de ces éléments est nettement moindre.

La plupart des États membres appliquant déjà des règles strictes en matière d'information du consommateur, l'AMICE a recommandé à la Commission de se concentrer sur les filières de distribution et de ne pas mélanger les réglementations concernant les produits et celles concernant les services. L'AMICE a également rappelé aux forces politiques que l'objectif principal de la révision de l'IMD doit rester l'intérêt des consommateurs.

*«Apporter de la sécurité dans une économie ouverte. Agir sur le long terme. Ce sont deux piliers de l'«économie sociale de marché» vers laquelle tend la construction européenne et qui est au cœur de la feuille de route que la Commission a fixée avec l'Acte pour le marché unique.»*

Michel Barnier, Commissaire européen - Message diffusé aux assureurs mutuels et coopératifs lors de l'Assemblée Générale de l'AMICE de juin 2011 à Bruxelles.

### Rapport du Parlement européen: «Le rôle des sociétés mutuelles au XXI<sup>e</sup> siècle»

*Ce rapport a été réalisé pour le compte du Parlement Européen par «Research voor Beleid», qui fait partie de Panteia, un institut de recherche privé établi aux Pays-Bas. Un des auteurs de l'étude, Simon Broek, en a résumé pour nous les points principaux.*

#### Périmètre de l'étude

Conscient que les sociétés mutuelles sont une des composantes majeures de l'économie sociale — ou «tiers secteur» — dans l'UE, le Parlement européen (PE) s'est toujours intéressé de près à leur rôle et à leurs activités. L'objectif de l'étude était de fournir des informations de fond pour les futurs travaux du PE sur le sujet et notamment le projet d'élaboration en 2012 d'un rapport d'initiative sur un statut de la mutuelle européenne.

#### Quels sont vos principaux constats?

Les mutuelles apportent une grande valeur ajoutée par rapport à leurs homologues guidés par les intérêts de leurs actionnaires: premièrement, de solides raisons économiques plaident en faveur d'une diversité dans l'assurance, rendant le secteur plus concurrentiel, moins risqué et plus résistant. Deuxièmement, la force de proposition des mutuelles réside dans la décision des citoyens européens de choisir les mutuelles pour s'assurer et avoir accès à des soins de santé de qualité. Troisièmement, les analyses indiquent un besoin croissant pour des entreprises dont le principe de responsabilité sociale est profondément ancré dans leur organisation.

#### Et quelles sont vos recommandations?

Elles sont au nombre de trois: les mutuelles doivent améliorer leurs produits et diffuser le concept de mutualité en tant que valeur fondamentale de leur organisation. Au niveau national, il importe de créer ou de maintenir des conditions équitables pour les mutuelles et leurs homologues constitués en sociétés anonymes. Enfin, au niveau européen, les mutuelles doivent être mieux reconnues en tant qu'acteur distinct et important au sein de l'économie et de la société. Nous aborderons ces questions de manière plus approfondie dans la grande étude sur les mutuelles que nous sommes en train de réaliser pour la Commission européenne.

### Étude sur la Société Coopérative Européenne (SCE)

Comme prévu dans son règlement fondateur, le statut de la Société Coopérative Européenne (adopté en 2003 et transposé depuis 2006) doit faire l'objet d'une révision au regard de plusieurs critères:

- la mise en œuvre dans tous les États membres de l'UE et de l'EEE;
- l'existence d'une législation nationale sur les coopératives;
- l'impact de la SCE sur la législation nationale;
- la promotion des coopératives dans les pays de l'UE.

Le but de cette révision était aussi d'identifier le besoin et la portée d'éventuels amendements. À cet effet, la Commission a demandé à un consortium formé notamment par Cooperatives Europe de produire une étude, qui a ensuite été soumise à consultation.

Selon cette étude, seules 17 sociétés coopératives européennes ont été constituées et l'effet d'harmonisation des législations nationales applicables aux coopératives reste faible — deux indices du succès limité du nouveau statut.

L'AMICE a entériné les conclusions de l'étude indiquant que cet échec est dû principalement à deux facteurs: la complexité de la réglementation actuelle — notamment le manque de clarté quant au rôle joué par chaque source de droit applicable aux SCE et à leur interaction — et les nombreux renvois à la législation nationale. Mais d'autres facteurs, tels que l'absence de dispositions européennes sur les implications fiscales (notamment en ce qui concerne la répartition des bénéficiaires), ont certainement aussi contribué à cet échec.

L'AMICE s'est déclarée globalement favorable au «28<sup>e</sup> régime» (instrument juridique paneuropéen) et s'est référée au rapport du Groupe de Réflexion sur l'Avenir du Droit européen des Sociétés. Ce rapport constate qu'en droit des sociétés comme dans de nombreux autres domaines, une formule réglementaire uniformisée est impensable. S'agissant de la création de nouvelles formes d'entreprises européennes (par exemple, une SME), ce même rapport concluait que de tels projets «doivent reposer sur des preuves tangibles d'un besoin de la part des entreprises et industries de l'Union. Toute nouvelle forme d'entreprise européenne doit en outre être soigneusement évaluée à la lumière de la législation nationale existante, de manière à être aussi flexible que les entreprises nationales et à ne pas empiéter sur les arrangements nationaux.»

## Quel avenir pour le droit communautaire des sociétés ?



*Nous nous sommes entretenus avec Joëlle Simon, Docteur d'Etat en droit et Directrice des affaires juridiques au Mouvement des Entreprises de France (MEDEF).*

### Quel est l'historique de la parution du dernier rapport de la Commission sur l'avenir du droit des sociétés en Europe ?

Presque dix ans après la publication du rapport «Un cadre réglementaire moderne pour le droit européen des sociétés» (Novembre 2002), dit rapport Winter du nom du président du groupe d'experts auquel j'ai eu le plaisir d'appartenir, la Commission a rendu public, en avril 2011, le rapport d'un groupe de réflexion sur l'avenir du droit communautaire des sociétés et consulte aujourd'hui sur ce sujet au travers d'un questionnaire très ouvert.

Que de chemin parcouru en cette décennie et quelles évolutions achevées!

### Comment évaluez-vous les avancées du rapport Winter ?

Le rapport Winter a représenté un tournant important pour le droit européen des sociétés, pour plusieurs raisons essentielles:

- il a mis en avant la nécessité de renforcer les droits et la protection des actionnaires et des parties prenantes,
- il a posé les bases du gouvernement d'entreprise européen,
- il a mis l'accent sur le fait que le droit européen des sociétés devait offrir un cadre flexible afin de favoriser la compétitivité des sociétés européennes.

### A-t-il été suivi de propositions législatives concrètes ?

La quasi-totalité des recommandations du rapport ont été reprises par la Commission européenne dans son Plan d'action de 2003 et mises en œuvre, à l'exception notable toutefois de la société privée européenne, une société européenne simplifiée reposant sur la liberté contractuelle des associés.

C'est regrettable, parce qu'il permettrait d'offrir aux PME et aux filiales de groupes voulant se développer à l'intérieur de l'Union européenne, une structure commune, de faciliter les opérations transfrontalières et de bénéficier d'un label européen.

### Le statut pour une société privée européenne, où en est-il ?

Malheureusement, ce beau projet qui a été si près d'aboutir est aujourd'hui dans l'impasse pour de mauvaises raisons, des craintes infondées au nombre desquelles l'on trouve celle de certains Etats membres de voir des sociétés contourner des lois sociales nationales ou préférer cette forme européenne souple à des formes nationales plus rigides.

S'il ne saurait être question de remettre en cause les droits des salariés, la création de sociétés de droit européen ne doit pas être l'occasion pour certains Etats membres d'imposer leur modèle social à l'ensemble des Etats membres.

### Les projets de nouveaux outils de coopération transfrontières sont-ils totalement abandonnés ?

Il est rassurant que le nouveau rapport d'experts n'abandonne pas l'idée de faire adopter de nouveaux outils de coopération transfrontières : la 14e directive sur le transfert de siège statutaire et la société privée européenne. Le fait qu'en France, la société par actions simplifiée (SAS) a aujourd'hui supplanté la SA en nombre de sociétés créées, devrait inciter à adopter un tel statut au niveau européen qui viendrait ainsi s'ajouter à ceux existants : société européenne et société coopérative européenne.

Enfin, ce dernier rapport met l'accent de manière positive et ce, à la différence du rapport Winter, sur la nécessité de privilégier aujourd'hui une approche long terme en développant des outils de nature à fidéliser les actionnaires.

### Gouvernance d'entreprise

#### **OCDE: lignes directrices sur la gouvernance des assureurs**

À l'issue d'un long processus de consultation en plusieurs étapes, l'OCDE a finalement publié, mi-2011, une version révisée de ses lignes directrices sur la gouvernance des assureurs. Ces lignes directrices contiennent — sous l'intitulé «Protection des parties prenantes» — une section consacrée aux mutuelles et à leurs assurés-sociétaires. Cette section aborde spécifiquement les attentes concernant la participation et les droits d'information des sociétaires ainsi que les décisions en matière de distribution des excédents.

Bien que les lignes directrices de l'OCDE ne soient pas contraignantes, l'une des principales demandes de l'AMICE était qu'elles n'aillent pas au-delà des exigences de gouvernance prévues dans Solvabilité II.

#### **IAIS: principes de base en matière d'assurance**

En automne 2011, lors de son Assemblée générale annuelle, l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (International Association of Insurance Supervisors - IAIS) a adopté ses nouveaux Principes de base en matière d'assurance (Insurance Core Principles). En tant qu'observateur dans le sous-comité Gouvernance et Conformité (GCS) de l'IAIS, l'AMICE a participé activement à l'élaboration des ICP régissant l'agrément, l'aptitude des personnes, la gouvernance ainsi que la gestion des risques et les contrôles internes.

Durant la finalisation des travaux sur l'ICP 8 (gestion des risques et contrôles internes), nous avons plaidé avec force pour une séparation des fonctions entre la direction et le conseil d'administration de l'assureur.

Le GCS se penche actuellement sur les aspects de gouvernance du projet ComFrame de l'IAIS, le cadre commun pour le contrôle des groupes d'assurance internationaux. Dans la continuité de ses travaux sur la micro-assurance, le GCS contribue également à l'élaboration d'un document sur l'application des ICP à la réglementation et au contrôle soutenant les «marchés inclusifs».

#### **Commission européenne: livre vert sur le cadre de la gouvernance d'entreprise dans l'Union européenne**

Après la publication en 2010 du livre vert, plus spécifique, sur la gouvernance d'entreprise dans les établissements financiers et les politiques de rémunération, la Commission européenne a poursuivi

ses travaux dans le domaine de la gouvernance en 2011 avec une consultation et la publication d'un livre vert sur la gouvernance d'entreprise dans un contexte plus large.

Partant du constat que les règles européennes de gouvernance s'appliquent uniquement aux sociétés cotées, la Commission a notamment posé la question de savoir si une extension de ces règles aux sociétés non cotées s'imposait ou si des codes adoptés sur une base volontaire pouvaient suffire. L'AMICE a souligné l'intérêt naturel et la forte propension des assureurs mutuels et coopératifs à appliquer des principes de bonne gouvernance. Sur cette base, nous avons estimé que des codes adoptés sur une base volontaire pourraient suffire pour notre secteur. Cet aspect revêt une importance dans les pays où les règles de gouvernance applicables aux sociétés anonymes s'appliquent (par référence) aux assureurs mutuels et coopératifs.

#### **Solvabilité II: mesures d'exécution de niveaux 2 et 3 pour le deuxième pilier**

Par ses conseils à la taskforce Solvabilité II et au Secrétariat de l'AMICE, la taskforce Affaires juridiques contribue aussi aux travaux relatifs au projet Solvabilité II. Au cours du premier trimestre 2011, l'attention de la taskforce s'est principalement portée sur le projet de l'EIOPA concernant les orientations de niveau 3 sur le système de gouvernance.

Outre un lobbying déterminé pour obtenir l'application du critère de proportionnalité — dans la conception du système de gouvernance, mais aussi dans les procédures et dans l'exercice des pouvoirs de contrôle —, nous avons à nouveau souligné la situation particulière des mutuelles, qui sont tenues d'élire les membres du Conseil d'administration exclusivement au sein de leurs sociétaires. Cette question a également été abordée lors du séminaire sur Solvabilité II organisé par l'AMICE pour les petites et moyennes entreprises d'assurance (voir page 16).

#### **Enregistrement de l'AMICE dans le nouveau registre de transparence commun**

En juin 2011, la Commission européenne et le Parlement européen ont lancé un registre de transparence commun, qui remplace l'ancien registre de la Commission et la liste du Parlement européen reprenant les représentants des groupements d'intérêts. L'AMICE s'est immédiatement enregistrée dans ce nouveau registre et a signé le code de conduite commun.

## Activités transfrontières dans le secteur de l'assurance mutuelle et coopérative

Garder une proximité avec les sociétaires et protéger la gouvernance démocratique dans le futur marché unique européen de l'assurance sont sans aucun doute deux grands défis pour le secteur de l'assurance mutuelle et coopérative.

Avec la mise en œuvre de Solvabilité II en perspective, il devient encore plus important de trouver des solutions pour garantir des opérations durables et de poursuivre la coopération nationale ou internationale, que ce soit en réalisant des synergies et des projets communs, en s'engageant dans des recherches, formations et investissements conjoints ou en développant de solides relations financières contractuelles.

L'AMICE rassemble tout autant de petites mutuelles agricoles ou professionnelles que de grands acteurs européens. Bon nombre de ces assureurs concentrent leurs activités sur un marché régional ou national, mais certains ont perçu la possibilité de prospérer à l'étranger. Dans le contexte de son Assemblée générale 2011, l'AMICE a organisé un débat de haut niveau sur des cas concrets de développement d'activités transfrontières et de coopération internationale entre tous types d'assureurs mutuels et coopératifs.

Les PME représentent environ 95 % des sociétés d'assurance dans l'Union européenne et approximativement 15 % de part de marché en termes de primes. La plupart de ces PME ont la forme juridique de mutuelle ou de coopérative.

Cependant, étendre ses opérations à une nouvelle clientèle dans un autre pays est synonyme de croissance. Or, les mutuelles et coopératives d'assurance savent que leurs possibilités de croissance sont entravées par leurs ressources limitées, par leur capacité restreinte de mobiliser des capitaux extérieurs et/ou par leur mode de gouvernance.

Ce problème est également abordé dans le premier rapport sur les travaux de la taskforce Gestion du capital. Ce groupe d'experts se penche sur des questions aussi essentielles que préserver durablement la mutualité tout en encourageant une croissance et une concurrence avec les assureurs non mutualistes, garantir la survie du modèle d'entreprise mutualiste/coopératif et préserver la diversité du secteur financier. Une de ses principales recommandations est la création de structures de financement conjoint, de manière à présenter des notations solides ainsi que des perspectives de risque et de rendement attractives pour les investisseurs. Une telle approche requiert cependant une expertise importante, notamment en matière d'investissement ainsi que dans les domaines juridique et comptable.

D'excellents concepts, idées et possibilités peuvent être puisés parmi les membres de l'AMICE. Le rapport sur ce débat de haut niveau est disponible au Secrétariat de l'AMICE. Partager et discuter de différentes approches, dans cet esprit de coopération qui fait la force de l'AMICE, peut constituer un premier pas important dans la construction d'un avenir solide pour notre secteur.



## Communications

La communication demeure essentielle pour la diffusion de l'action de l'AMICE auprès de ses membres et la promotion de la mutualité auprès des acteurs externes en Europe. La stratégie de communication de l'AMICE, régulièrement revue, propose des activités qui sont menées sous la supervision du groupe de travail Communications.

Le groupe de travail supervise la production de la Newsletter trimestrielle de l'AMICE, qui fournit des informations sur les activités de l'AMICE et de ses membres et est transmise par voie électronique à plus de 1 100 contacts. Le groupe de travail donne son avis sur la promotion de thèmes et idées dans les médias, l'amélioration du site internet de l'AMICE — qui reçoit plus de 2 600 visites par mois — et l'organisation d'événements pour les membres — dont le congrès biennal.

Le partage d'expériences est un autre volet central du travail de communication de l'AMICE. La participation continue d'un maximum de membres est donc capitale pour l'amélioration de cette communication.

## Mutuelles et Marketing

Certains assureurs mutuels utilisent leur statut de mutuelle comme argument de vente, d'autres ne font même pas référence à leur forme juridique:

- En Autriche, les sites internet de petites sociétés d'assurance membres de l'AMICE mettent en avant l'intérêt qu'elles portent aux personnes, aux clients et aux employés en raison de leur statut de mutuelle et de leur dimension locale.
- Les sites internet des membres finlandais de l'AMICE soulignent le principe de l'assuré propriétaire, caractéristique de la mutualité.
- Au Royaume-Uni, les assureurs mutuels présentent généralement l'absence d'actionnaires comme le principal atout de leur mutualité.
- Certaines mutuelles allemandes insistent sur l'indépendance que leur confère leur statut de mutuelle.

En février 2011, le groupe de travail Communications a organisé à Paris une journée de séminaire sur le thème du marketing et des relations publiques.

Mogens N. Skov (Købstædernes Forsikring) a expliqué que dans ce domaine, les mutuelles danoises ont tendance à mettre en avant leurs racines locales plutôt que leur statut de mutuelle. La mutuelle néerlandaise Univé Dichtbij a elle



aussi souligné l'importance de la dimension locale, en exposant comment une équipe de football régionale est devenue un vecteur de notoriété pour la mutuelle. Au Royaume-Uni, il est vital pour Royal London d'avoir un objectif collectif, auquel les affiliés, clients et employés peuvent s'identifier et qui guide la stratégie de la mutuelle.

Adopter les nouvelles techniques de communication peut être profitable pour la communication et le marketing, mais le processus comporte aussi une part de danger et une prise de risques. Comme l'a dit Jyrki Antikainen (Tapiola): «Tentant l'IPad? Oui, mais savez-vous combien de vos clients en utilisent réellement un?» La mutuelle française MACIF a exposé le succès d'un projet internet qui, grâce à un site internet ciblé (idmacif.fr), a amené une nouvelle clientèle plus jeune. Les participants au séminaire ont aussi été mis en garde contre les risques d'échec lorsque la

clientèle n'est pas suffisamment prête pour l'utilisation de nouveaux outils comme les médias sociaux.

Comprendre les attentes du client dans un monde frénétique, où la technologie devient un atout stratégique, est aujourd'hui essentiel. Gianpiero Zannier a présenté le modèle d'entreprise axé sur le client, qui est développé par Reale Mutua. La connaissance approfondie des besoins de ses clients a permis à cette mutuelle de créer des produits et services personnalisés et d'augmenter la satisfaction du client par un contact plus fréquent et de meilleure qualité. Peter Matthes (Folksam) a confirmé l'intérêt de cette approche: «Nous veillons à ce que les clients se sentent en confiance dans leur relation avec Folksam, en faisant preuve d'une grande responsabilité et d'engagement dans chaque interaction».

## Agenda social

Les assureurs mutuels et coopératifs sont d'ardents défenseurs d'une économie sociale plus large. Les entreprises de ce secteur ont des valeurs communes, sont démocratiques et s'efforcent toujours de trouver un équilibre entre la performance économique et les intérêts de l'ensemble de la société. L'AMICE est

engagée, aux plus hauts niveaux, dans les grands débats liés à ce thème et participe activement en Europe à tout ce qui tend vers un meilleur équilibre des intérêts économiques et humains. Ces actions servent également de vitrine à l'engagement de notre secteur dans ce domaine.

## Le défi démographique dans l'assurance en Europe

Faisant suite à la déclaration commune publiée en 2010 sur «Le défi démographique dans le secteur européen de l'assurance» (voir Rapport annuel 2010), le Comité européen du dialogue social sectoriel des assurances — dont les partenaires sont Insurance Europe, l'AMICE et le BIPAR (employeurs) et UNI-Europa (travailleurs) — vient d'obtenir une subvention de la Commission européenne en vue de collecter et de diffuser les bonnes pratiques en matière de gestion des ressources humaines. La subvention couvre la publication d'un livret sur le défi démographique, la tenue d'une conférence à Bruxelles en juin 2012, l'organisation d'un séminaire de suivi en septembre 2012, ainsi que l'élaboration d'un rapport final sur l'ensemble du projet.

Le livret exposera une sélection de «bonnes pratiques» illustrant trois aspects de la déclaration commune de 2010:

- La reconnaissance de l'importance d'un équilibre entre vie professionnelle et vie privée.
- La promotion des qualifications et de l'apprentissage tout au long de la vie.
- La promotion de la santé et de la sécurité au travail.

L'âge moyen des travailleurs du secteur de l'assurance augmente et ce vieillissement, couplé aux exigences du nouveau cadre prudentiel Solvabilité II, place les assureurs devant de grands défis. La demande de personnel qualifié est en hausse tandis que, simultanément, l'intérêt pour des contrats d'apprentissage dans le secteur de l'assurance diminue. Les entreprises font état de difficultés de plus en plus grandes à trouver et à retenir du personnel qualifié.

Le défi essentiel se résume donc, d'une part, à permettre au personnel plus âgé, expérimenté et motivé, de continuer à travailler au-delà de l'âge de la retraite et, d'autre part, à attirer de nouveaux talents pour garantir des forces de travail durables et compétentes.

Les membres de l'AMICE ont été invités à soumettre, par rapport à ces défis, des exemples de bonne pratique au sein de leur entreprise.

### Membre à membre

L'AMICE fournit un environnement unique d'échanges aux assureurs mutuels et coopératifs européens. Le groupe de travail De membre à membre se concentre sur l'activité centrale des assureurs et offre une plateforme permettant aux membres d'échanger leurs savoirs et expériences sur divers thèmes importants dans leurs opérations quotidiennes. Il organise des séminaires et diverses activités permettant d'établir des contacts et de s'informer sur les évolutions du secteur. Ce forum neutre est ouvert à tous les types d'assureurs mutuels qui souhaitent discuter de questions d'intérêt commun, partager leur savoir-faire et s'informer sur les meilleures pratiques.

### Risques émergents: défis à venir pour les assureurs de personnes

Copenhague, 22 et 23 septembre 2011

*«L'intérêt d'une détection précoce des modifications du paysage des risques est d'avoir ensuite plus de temps pour les analyser et réagir»*

Christian Schauer, Swiss Re



Le changement démographique, les nouveaux risques en matière de santé, le changement climatique et les risques technologiques sont des défis auxquels n'échappe aucun assureur, quel que soit le domaine d'expertise. Les Réseaux des gestionnaires de sinistres automobiles et Assurance accidents du travail ont organisé un séminaire sur les nouveaux risques jugés majeurs.

Un expert de Swiss Re a ouvert le séminaire en déclarant que «les risques deviennent globaux, très complexes, interdépendants, «technoïdes» et, surtout, de plus en plus difficiles à détecter. L'identification de ces risques émergents et des tendances du secteur est un facteur de succès essentiel». L'une des sessions était consacrée aux niveaux

élevés d'incertitude auxquels sont confrontés les assureurs — en termes de modification des régimes climatiques mais aussi des réponses politiques en la matière.

Le changement climatique peut ouvrir de nouvelles perspectives, notamment de souscription d'assurances liées aux technologies vertes ou à des risques de nouveaux sinistres mais, parallèlement, les stratégies et outils classiques de gestion des risques météorologiques ne sont parfois pas suffisants pour faire face aux conséquences.

**Le changement climatique** peut ouvrir de nouvelles perspectives, notamment de souscription d'assurances liées aux technologies vertes ou à des risques de nouveaux sinistres mais, parallèlement, les stratégies et outils classiques de gestion des risques météorologiques ne sont parfois pas suffisants pour faire face aux conséquences.

**Nouveaux risques en matière de santé:** le secteur constate un accroissement des risques à causes multiples et moins tangibles — dont les risques psychosociaux, les drogues et le stress. Les assureurs et les décideurs politiques ont été appelés à agir pour stabiliser l'équilibre fragile entre les quatre composantes de l'assurance sociale — définitions, prestations, couverture, financement —, d'autant plus qu'il est de plus en plus difficile de déterminer si les sinistres sont directement ou indirectement liés au travail.

**Le changement démographique** influence progressivement le profil des risques liés aux personnes et aura des répercussions sur la prévention. La période de vie active s'est allongée mais aussi la durée de vie, de sorte que la dépendance des personnes âgées est en passe de devenir l'un des plus grands défis pour la société et les assureurs.

**Les nouvelles technologies** sont porteuses de risques énormes, notamment eu égard aux incertitudes importantes qui y sont liées. Nous ne savons rien des effets directs de certains nouveaux matériaux sur la santé physique et très peu de recherches sont menées sur le danger potentiel des nouvelles technologies en interaction avec les comportements sociaux, le stress et les changements générés dans la vie professionnelle et privée. La deuxième journée du séminaire s'est déroulée sous la forme classique et très appréciée des activités organisées par le groupe de travail De membre à membre, c'est-à-dire, une série d'ateliers avec discussions en petits groupes sur diverses questions pratiques.

La deuxième journée s'est déroulée sous la forme classique des activités organisées par le groupe de travail, c'est-à-dire, une série d'ateliers avec discussions en petits groupes sur diverses questions pratiques.



## La réassurance pour les mutuelles et les coopératives

Budapest, 12 et 13 mai 2011

*«Thèmes pertinents et instructifs, contacts très utiles professionnellement et endroit formidable!»*

Appréciation d'Andrew Bardot, CEO International Group of P&I Clubs

Organisée à Budapest et accueillie par KÖBE, la troisième Réunion des managers de réassurance des mutuelles et coopératives a, une fois de plus, reçu une évaluation unanimement positive des participants. Tous, adhérents de l'AMICE ou non, ont surtout apprécié le débat ouvert et constructif entre les assureurs et les réassureurs.

Cette année, la réunion avait pour thème la collaboration mutualiste en réassurance et la création de synergies afin de réduire les coûts sans rompre la chaîne de la mutualité. Deux sessions plus techniques portaient sur la clause de stabilité ou d'indexation (reste-t-elle un outil pertinent pour couvrir le coût de l'inflation des sinistres?) et sur la modélisation des risques (comment les managers de réassurance peuvent-ils trancher entre plusieurs modèles de réassurance fournissant des réponses différentes — parfois contradictoires.)

Inévitablement, la session finale était consacrée à Solvabilité II pour évaluer dans quelle mesure la réassurance est efficace en tant que méthode d'atténuation des risques.



## Établir le lien entre responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) et mutualité

Madrid, 10 et 11 Octobre 2011



Depuis sa création, l'objectif de la taskforce RSE est d'établir le lien entre la RSE et la mutualité, en encourageant les adhérents à s'engager dans la RSE et à adopter les meilleures pratiques en la matière. La taskforce organise régulièrement des ateliers et a notamment organisé, à Madrid, un séminaire de deux jours pour présenter plusieurs projets intéressants mis en œuvre par des membres de l'AMICE.

La réflexion de la mutuelle française MACIF sur l'évolution de l'assurance face aux changements technologiques, législatifs et comportementaux a enthousiasmé les participants. Les schémas de mobilité évoluent et appellent de nouvelles réponses en matière d'assurance (par ex. une police d'assurance pour les «véhicules propres et sûrs»), de nouveaux services d'assistance (aide au choix de véhicules plus propres) ainsi que des discussions axées sur l'avenir (soutien d'initiatives créatives, réflexion avec les constructeurs automobiles, les autorités publiques, les administrations locales et les citoyens).

L'exposé de Jaime Urcelay, consultant en RSE pour Reale Seguros (filiale espagnole de Reale Mutua), fut plus philosophique mais passionnant car centré sur les défis du secteur mutuel et coopératif «dont l'engagement dans la RSE fait partie intrinsèque de son identité»: la consolidation et la mondialisation du mouvement de RSE, les changements dans les modèles d'entreprise et de gestion, la crise financière et la perte de confiance.

# Les PME ont besoin de règles stables pour se préparer au remaniement de leurs structures et systèmes

Barcelone, 14 septembre 2011



*«Le dialogue se poursuit entre les assureurs mutualistes et les régulateurs et de telles discussions sont encore nécessaires parce qu'elles portent sur des questions toujours en suspens et que beaucoup d'assureurs PME ont le sentiment que certaines de leurs préoccupations ne sont pas prises en compte de façon adéquate.»*

Marcel Kahn, Vice-Président de l'AMICE

Lors du troisième séminaire organisé par l'AMICE pour ses petits et moyens adhérents, les participants ont évoqué plusieurs fois le considérant 19 de la directive cadre Solvabilité II, qui stipule que le régime Solvabilité II «ne devrait pas représenter une charge trop lourde pour les entreprises d'assurance de petite et moyenne taille».

Comme lors des séminaires précédents, soixante représentants d'assureurs mutualistes provenant de douze États membres de l'UE ainsi que des représentants des autorités de contrôle venus du Danemark, d'Allemagne, du Portugal et d'Espagne ont échangé leurs points de vue sur l'application de l'important principe de proportionnalité dans tous les piliers de Solvabilité II: les exigences de fonds propres, les règles de gouvernance d'entreprise et les obligations d'information et de publication. Les craintes exprimées portaient en particulier sur l'explosion des coûts que pourraient entraîner les nouvelles exigences en matière d'information (troisième pilier). Les contrôleurs ont admis que les situations de départ (autrement dit, les régimes actuels) très différentes rendent relativement complexe une application uniforme de la réglementation.

Les participants ont également discuté des attentes concernant la future gouvernance d'entreprise des assureurs (deuxième pilier). Des difficultés surgissent, par exemple, lorsque les membres du Conseil d'administration doivent impérativement être élus au sein des sociétaires. La mutuelle d'assurance KÖBE, membre hongrois de l'AMICE, a présenté un bilan de sa progression dans le développement du processus ORSA et Olaf Ermert, de l'Autorité financière allemande BaFin et de l'EIOPA, a parlé

de la nécessité de simplifier les règles du premier pilier. Lors de l'évaluation de la possibilité d'appliquer le principe de proportionnalité, le modèle d'entreprise de l'assureur — qui doit être bien compris par le Conseil d'administration, la direction et les collaborateurs — doit jouer un rôle important car il influence directement la fameuse «nature, ampleur et complexité» des risques.

Ce séminaire a montré, une fois de plus, que les autorités de contrôle et les assureurs mutualistes et coopératifs sont généralement animés de bonnes intentions. Les mutuelles sont généralement bien capitalisées et ne devraient donc pas avoir besoin d'un apport énorme en capital, mais la crainte est que les petits opérateurs se voient éjectés du marché en raison du coût excessif des adaptations nécessaires pour se conformer aux nouvelles exigences. «Il faut absolument parvenir à un véritable respect du principe de proportionnalité, dans les règles et dans leur application par les contrôleurs», a conclu le Vice-Président.



## Gouvernance et financement de l'AMICE

L'AMICE est une association internationale sans but lucratif de droit belge (aisbl/ivzw), fondée le 6 décembre 2007. Son budget est presque exclusivement constitué des cotisations des membres. L'AMICE ne perçoit aucune subvention d'institutions publiques nationales ou internationales.

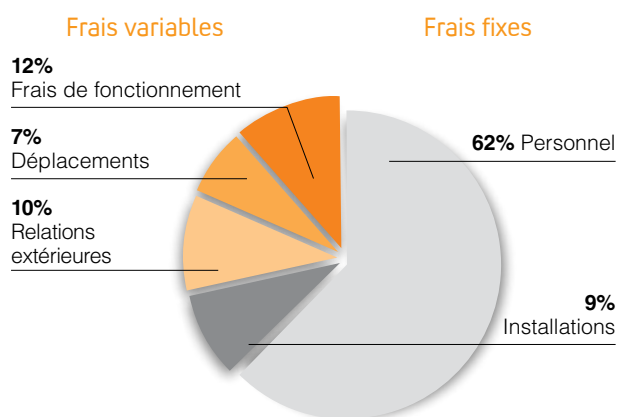
L'organe directeur suprême de l'AMICE est l'Assemblée générale. En 2010, l'Assemblée Générale s'est tenue le 8 juin, à Bruxelles.

### Performances financières

L'exercice financier 2011 de l'association s'est clôturé sur un excédent de 26 065 euros.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale de reporter l'excédent total sur l'exercice 2012. Fin 2011, le total des réserves de l'association s'élevait à 520 587 euros.

Les commissaires aux comptes de l'AMICE, Ernst & Young, ont porté un avis favorable sur les comptes 2011. Une version complète des comptes annuels et du rapport des commissaires aux comptes sont disponibles séparément pour les membres de l'AMICE.



Le Président de l'Association est le Président du Conseil et de l'Assemblée Générale. L'actuel Président est Asmo Kalpala (Tapiola - FI), réélu en 2010 pour un nouveau mandat de trois ans.

Le Conseil d'administration est chargé de la gestion des activités de l'association et de s'assurer que les activités sont conformes à l'objet de l'association et aux résolutions adoptées lors de l'Assemblée générale. Depuis avril 2012, le Conseil d'administration est constitué de 26 membres issus de 16 pays. Le mandat de tous les administrateurs prend fin en 2013.

€ ('000s)	2011	2010
<b>Revenus</b>		
Recette des cotisations	1,044	1,037
Autres revenus	27	5
<b>Dépenses</b>		
Frais de personnel	- 641	- 655
Installations	- 88	- 89
Frais de fonctionnement	- 56	- 63
Déplacements	- 69	- 68
Événements	- 38	- 21
Relations extérieures	- 66	- 61
Informatique	- 20	- 22
Projets	- 48	- 29
Autres	- 1	- 1
Excédent activités ordinaires	<b>44</b>	<b>33</b>
Revenus exceptionnels	-18	137
Total de l'excédent	<b>26</b>	<b>170</b>

L'AMICE a un statut d'observateur auprès de l'IAIS (Association internationale des contrôleurs d'assurance) et coopère avec l'OCDE. L'Association est représentée au Forum européen des pensions, au Comité européen du dialogue social sectoriel des assurances, ainsi que dans les groupes des parties intéressées à l'Assurance et la Résurance (2 sièges) et aux Pensions Professionnelles (1 siège) récemment institués par l'EIOPA.

L'AMICE figure dans le registre de transparence de la Commission et du Parlement européens.

### Conseil d'administration de l'AMICE au 17 avril 2012

#### Président

Asmo Kalpala, *Tapiola, FI*

#### Vice-Présidents

Marcel Kahn, *ROAM, FR*

Werner Görg, *Gothaer, DE*

#### Trésorier

Hilde Vernailen, *P&V, BE*

#### Membres

Gunnar Andersson, *Folksam, SE*

Grzegorz Buczkowski, *TUW SKOK, PL*

Jean-Luc de Boissieu, *GEMA, FR*

Cor Ensing, *Univé Dichtbijn, NL*

Jean Fleury, *Covéa, FR*

Markus Hongler, *Swiss Mobiliar, CH*

Jean-Philippe Huchet, *FNMF, FR*

Luigi Lana, *Società Reale Mutua di Assicurazioni, IT*

Róbert Lilli, *KÖBE, HU*

Hans-Christian Marschler, *R+V Versicherung AG, DE*

Pablo Mongelos, *Seguros Lagun Aro, ES*

Marisa Parmigiani, *Unipol Gruppo, IT*

Mike Rogers, *LV=, UK*

Josef Schmid, *Österreichische Hagelversicherung  
VVG, AT*

Mogens N. Skov, *Købstædernes Forsikring, DK*

Ann Sommer, *Länsförsäkringar, SE*

Jerónimo Teixeira, *Mutua dos Pescadores, PT*

Bernard Thiry, *Ethias, BE*

Jorge Vázquez Morenés, *Mutua Madrileña, ES*

Wolfgang Weiler, *HUK-Coburg, DE*

Georg Zaum, *Mecklenburgische  
Versicherungsgesellschaft a.G., DE*

Dimitrios Zormpas, *Syneteristiki, GR*

### Secrétariat de l'AMICE

#### AMICE Secrétariat

Rue du Trône 98

B-1050 Bruxelles

Belgique

Tél: +32 2 503 38 78

Fax: +32 2 503 30 55

#### Gregor Pozniak

Secrétaire général

Tél: +32 2 609 56 41

Email: [gregor.pozniak@amice-eu.org](mailto:gregor.pozniak@amice-eu.org)

#### Catherine Hock

Secrétaire générale adjointe

– Affaires juridiques et publiques

Tél: +32 2 609 56 43

Email: [catherine.hock@amice-eu.org](mailto:catherine.hock@amice-eu.org)

#### Helen Sheppard

Secrétaire générale adjointe

– Membres, gouvernance et communication

Tél: +32 2 609 56 42

Email: [helen.sheppard@amice-eu.org](mailto:helen.sheppard@amice-eu.org)

#### Silvia Herms

Conseiller Senior

– Affaires économiques et financières

Tél: +32 2 609 56 44

Email: [silvia.herms@amice-eu.org](mailto:silvia.herms@amice-eu.org)

#### Marlen Freire

Assistante administrative

Tél: +32 2 503 38 78

Email: [secretariat@amice-eu.org](mailto:secretariat@amice-eu.org)

«... La composition du Conseil représentera la diversité, la représentation géographique et le type d'activité des membres de l'association.»

**Art. 12.1.4 des statuts de l'AMICE**

## Structure du travail

### ➤ Groupe de travail Economie et Finance

Président: Gunnar Andersson (SE)

#### Taskforce Solvabilité II

Co-Présidents: Yanick Bonnet (FR)  
Markku Paakkanen (FI)

#### Taskforce Comptabilité

Co-Présidents: Fabrice Guenoun (FR)  
Catharina Henkow (SE)

#### Taskforce Gestion du capital

Président: Timo P. Laakso (FI)

### ➤ Groupe de travail Affaires Juridiques

Président: Jean-Luc de Boissieu (FR)

#### Taskforce Statut de Mutuelle Européenne (EMS)

Co-présidents: Renaud Huard (FR)  
Pedro Bleck Silva, AIM (PT)

#### Taskforce Affaires Juridiques

Président: Eduardo Greppi (IT)

### ➤ Groupe de travail Membre à Membre

Président: Cor Ensing (NL)

#### Taskforce RSE

**(Responsabilité sociale des entreprises)**

Président: Anu Pylkkänen (FI)

#### Taskforce Gestionnaires des sinistres auto

Président: Gilles Bezençon (CH)

#### Taskforce Réassurance

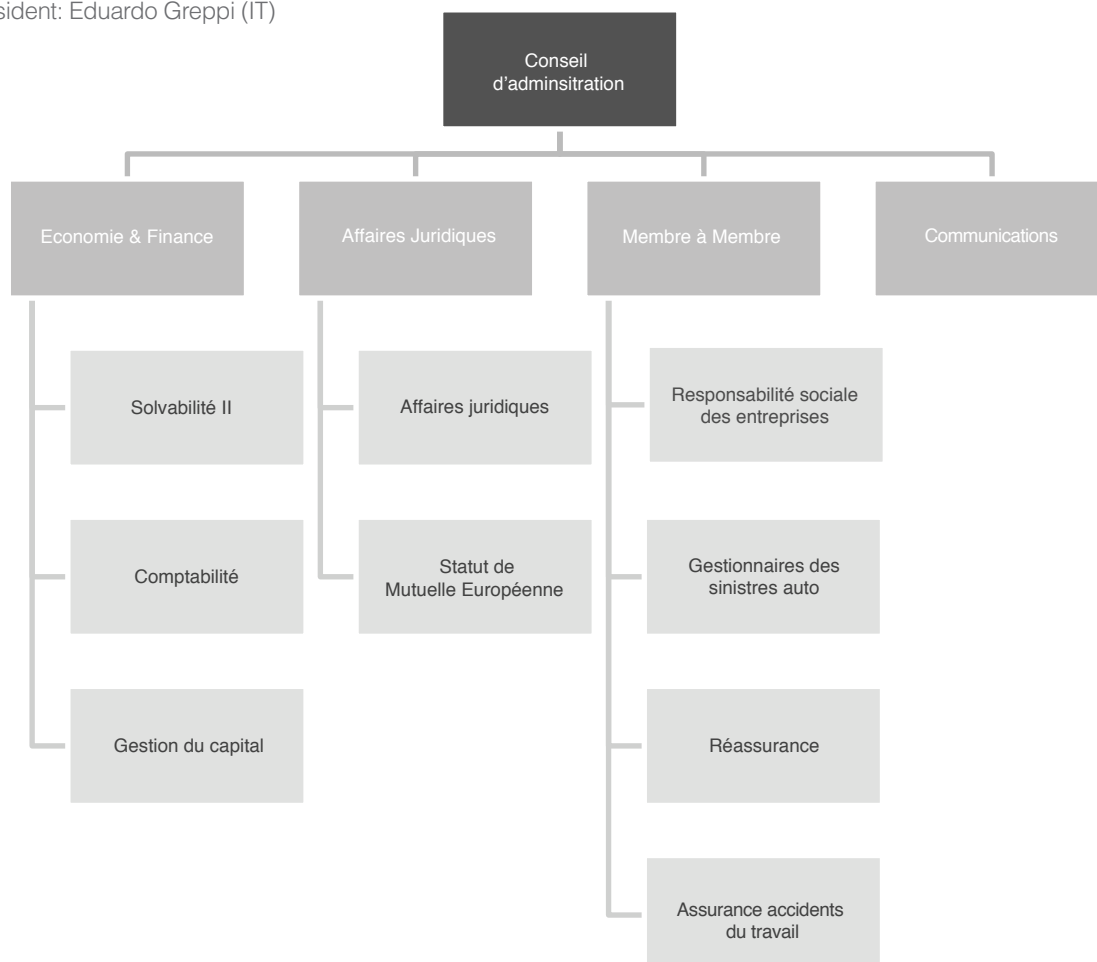
Président: Andrea Carusi (IT)

#### Taskforce Assurance accidents du travail

Président: Renaud Rosseel (BE)

### ➤ Groupe de travail Communications

Président: Grzegorz Buczkowski (PL)



### Allemagne

Bayerische Beamten  
Lebensversicherung a.G., Concordia  
Versicherungs-Gesellschaft a.G.,  
Continentale Krankenversicherung  
a.G., DEBEKA Versicherungsvereine,  
Gartenbau-Versicherung VvaG,  
Gothaer Konzern, GVV-Kommunalver-  
sicherung, HDNA VvaG, HDI -  
Haftpflchtverband der Deutschen  
Industrie V.a.G., HUK-Coburg  
Haftpflcht-Unterstützungskasse  
kraffahrender Beamten Deutschlands  
a.G. in Coburg, IDUNA Vereinigte  
Lebensversicherung aG für  
Handwerk, Handel und Gewerbe,  
INTER Krankenversicherung a.G.,  
Itzehoer Versicherung Brandgilde von  
1691 VvaG, LVM Landwirtschaftlicher  
Versicherungsverein Münster a.G.,  
Mecklenburgische  
Versicherungs-Gesellschaft a.G.,  
OKV - Ostdeutsche  
Kommunalversicherung a.G., R+V  
Versicherung AG, Signal  
Krankenversicherung a.G.,  
Signal Unfallversicherung a.G.,  
Stuttgarter Lebensversicherung a.G.,  
Vereinigte Hagelversicherung VvaG,  
Volkswohl Bund Lebensversicherung  
a.G. - *Verband der  
Versicherungsvereine a.G. e.V.*

### Autriche

Austria Versicherungsverein a. G.  
Privatst., Collegialität Versicherung  
a.G., Österreichische Hagelver-  
sicherung, TIROLER Versicherung  
V.a.G., Vorarlberger Landes-  
Versicherung V.a.G.

### Belgique

AMMA Assurances, Emani, Ethias,  
Fédérale Assurance, Intégrale CCA,  
Mensura Caisse Commune, P&V  
Assurances SCRL, SECUREX Vie -  
UAAM (*Union des Associations  
d'Assurances Mutuelles*)

### Danemark

ALKA, GF Forsikring, Købstædernes  
Forsikring, LB Group, Sygeforsikringen  
«danmark», Thisted Forsikring,  
Tryggingarfelagid Føroyar, Ulykkesfor-  
sikringsforbundet for Dansk Fiskeri

### Finlande

Ålands Ömsediga Försäkringsbolag,  
Fennia Mutual Insurance Company,  
Local Insurance Mutual Company,  
Tapiola Insurance Group

### Espagne

A.M.I.C. - Asociación Mutualista de la  
Ingeniera Civil, ASEMAS, MUSAAT  
Mutua de Seguros a prima fija,  
MUSSAP Mutua de Seguros y  
Reaseguros a prima fija, Mutua  
Madrileña Automovilista SSPF, Mutua  
de Propietarios Mutua de Seguros y  
Reaseguros a prima fija, Mutual  
Médica De Catalunya i Balears, MPS,  
Mutua MMT Seguros Sociedad Mutua  
de Seguros a prima fija, MUTRAL,  
Seguros Lagun Aro S.A.

### France

Caisse d'Assurance Mutuelle du  
Bâtiment et des Travaux Publics,  
Caisse Mutuelle Marnaise  
d'Assurance (CMMA), CGPA, Covéa  
SGAM (MMA, GMF, MAAF), AG2R-La  
Mondiale, L'Auxiliaire, L'Etoile, MACIF,  
MACSF, MAIF, MATMUT, Mutuelle de  
Poitiers Assurances, Mutuelle des  
Architectes Français Assurances  
(MAF), Réunion des Mutuelles  
d'Assurances Régionales (REMA),  
SHAM (Société Hospitalière  
d'Assurances Mutuelles), thélém  
assurances, Union Mutualiste Retraite  
(UMR) - *FNMF (Fédération nationale  
de la Mutualité Française)*, *GEMA  
(Groupement des entreprises  
mutuelles d'assurances)*, *ROAM  
(Réunion des Organisations  
d'Assurance Mutuelle)*

### Grèce

Syneteristiki Insurance Co.

### Hongrie

KÖBE, TIR Biztosító Egyesület

### Italie

ITAS Group, Società Reale Mutua di  
Assicurazioni, Unipol Gruppo

### Pays-Bas

Achmea, efm Onderling Schep-  
enverzekering, NOFF, OOM Holding  
NV, OVM Univé de Onderlinge U.A.,  
Onderlinge Univé Dichtbij U.A., Univé  
Zuid-Holland, Zevenwouden -  
*Federatie van  
Onderlinge Verzekeringsmaatschap-  
pijen in Nederland (FOV)*

### Pologne

TUW TUW, TUW SKOK

### Portugal

Mutua dos Pescadores, MACIF  
Portugal - Companhia de Seguros  
S.A.

### Royaume-Uni

The Co-operative Financial Services,  
LV=

### Sénégal

Groupe SONAM Assurances

### Slovénie

Vzajemna Mutual Insurance Company

### Suède

AFA Life, Folksam, Länsförsäkringar

### Suisse

emmental versicherung, Mutuelle  
Vaudoise, Swiss Mobiliar Holding Ltd.

### Observateurs

Euresa EEIG, Risk Dynamics,  
SECURA N.V., Swiss Reinsurance  
Company

### Nouveaux membres depuis juin 2011

Intégrale CCA (BE)  
Achmea (NL)  
Risk Dynamics (Observer)

## Membres de l'AMICE au 17 avril 2012

L'AMICE représente directement plus de 100 assureurs mutuels et coopératifs et 1 000 autres indirectement, via l'adhésion de six associations nationales d'assureurs mutuels.

L'adhésion active à l'AMICE est ouverte aux assureurs mutuels et coopératifs européens et leurs associations nationales. L'adhésion en tant que membre associé est

ouverte aux assureurs mutuels et coopératifs non européens. Les autres parties intéressées peuvent demander le statut d'observateur.

Les membres de l'AMICE comprennent des assureurs de toute taille (certains parmi les plus grands acteurs européens, d'autres très petits) ainsi que toutes les lignes d'activité (vie, automobile, santé, agriculture, etc.).





Association des Assureurs Mutuels et  
Coopératives d'Assurance en Europe  
Rue du Trône 98 | B-1050 Bruxelles | Belgique  
T: +32 2 503 38 78 | F: +32 2 503 30 55  
secretariat@amice-eu.org | www.amice-eu.org

